



Résolution 83 (1955)¹

Réponse au troisième rapport d'activité du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée Consultative a pris connaissance avec une particulière satisfaction du 3^e rapport du C. I. M. E. Elle remercie le Directeur de son envoi et lui exprime sa gratitude pour la transmission d'un document qui, par sa concision et sa précision, lui permet d'apprécier pleinement les efforts déployés par cette organisation.

Elle se félicite que l'Acte constitutif du C. I. M. E. ait été ratifié par 23 gouvernements et que les délégués des 3 gouvernements, qui n'ont pas encore notifié leur acceptation de l'Acte constitutif, aient déclaré que la procédure de ratification était en cours.

L'Assemblée forme le vœu que le Comité puisse, dans le cadre de la politique que le Représentant Spécial du Conseil de l'Europe se propose de soumettre à l'approbation du Comité des Ministres, développer le volume des mouvements migratoires en élaborant de vastes plans de colonisation agricole destinés aux émigrants européens, ainsi que par tous autres moyens possibles.

1. (voir [Doc. 351](#) et [Doc. 441](#), troisième rapport d'activité et addendum du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes, et [Doc. 460](#), projet de résolution de la commission de la Population et des Réfugiés). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 26^e séance, le 26 octobre 1955

